

Plan d'urgence pour l'emploi : Rencontre du 11 janvier 2016 entre le 1^{er} ministre, la ministre du travail et la CGT au titre de la consultation sur le plan de relance de l'emploi

Compte-Rendu

La délégation CGT était formée de Philippe MARTINEZ (secrétaire général), Catherine PERRET (CEC), Fabrice ANGEI (BC)

La question du chômage a été déclarée par le Président de la République comme une urgence sociale et constitue très majoritairement la préoccupation principale de nos concitoyens.

Le plan du gouvernement pour l'emploi sera détaillé le 18 janvier lors des vœux du président de la république devant « les acteurs sociaux du pays ».

Pour le 1^{er} ministre et la ministre du travail, ce plan de mobilisation pour l'emploi s'inscrit dans la continuité du mouvement de réformes menées depuis 3 ans (*loi de sécurisation de l'emploi, réforme de la formation professionnelle, pacte de responsabilité, retraite complémentaire, ...*) et qui vont se poursuivre avec la réforme du code du travail, le compte personnel d'activité et la négociation sur l'assurance chômage.

La France a créé des emplois (46 000 en 2015), ce qui est très insuffisant. L'aide à l'embauche et le pacte de responsabilité n'ont produit aucun effet sur la courbe du chômage. D'où la proposition gouvernementale de la formation de 500 000 chômeurs de longue durée. Le coût de financement de ce plan de formation est estimé par le gouvernement à 1,3 milliard d'euros financés par l'Etat, les régions et la Formation Professionnelle sans en connaître les clés de répartition.

La ministre du travail, Myriam El KHOMRI, expose la philosophie du plan de formation des chômeurs de longue durée. L'effort est ciblé sur les chômeurs sans qualification ou peu qualifiés : 2 millions étant d'un niveau inférieur au bac, 1,6 million inférieur au CAP

L'objectif affiché est la construction de parcours professionnels adaptés à partir des besoins des territoires et des entreprises, notamment autour du numérique, du secteur de l'aide à la personne et des métiers issus de la transition énergétique. L'AFPA sera mobilisée pour la formation de 30 000 chômeurs au « numérique ».

L'annonce est faite d'un séminaire fin janvier / début février réunissant les OPCA, pôle emploi, les préfets, les partenaires sociaux, les régions, pour la déclinaison et mise en œuvre du plan.

En parallèle, une campagne de relance de l'apprentissage sera lancée en mars /avril ; une aide financière à l'embauche dans les TPE /PME mise en place ; la création d'entreprise par des demandeurs d'emplois facilitée en mobilisant un réseau d'accompagnement.

La ministre du travail indique, sans ouvrir la discussion, que sa loi réformant le code du travail et incluant le compte personnel d'activité inclurait également un possible plafonnement des indemnités prud'homales.

Enfin, il nous est fait part d'une annonce d'un plan d'investissement public qui serait dévoilé par le président de la république à l'occasion de l'anniversaire de la Caisse de Dépôt et de Consignation.

Pour la CGT, répondre au défi du chômage nécessite de changer de politique économique et sociale et de logiciel de référence (*sortir de l'écoute des seules propositions du Medef*), sinon le plan de formation ne sera qu'un coup d'épée dans l'eau. Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne crée pas d'emploi. Ainsi à quoi servirait la formation de demandeurs d'emplois s'il n'y a pas d'emplois créés, si ce n'est à faire baisser artificiellement les chiffres du chômage ?

Pour en revenir au plan de formation proposé, Il est nécessaire au préalable de pouvoir identifier tous les emplois, de définir précisément ce que sont les métiers en tension dont le Medef n'arrête pas de clamer l'existence, sans les préciser. Pour illustrer, avec le secteur d'activité de l'hôtellerie et de la restauration, ce qui pose problème pour les embauches ce sont les conditions de travail dégradées bien plus que le niveau de qualification recherché.

Un second volet à mettre en œuvre est d'empêcher les restructurations et la destruction des emplois industriels. La CGT, ses syndicats, portent dans les territoires des projets de développement que les directions d'entreprises ne veulent pas prendre en compte et qui ne bénéficient pas ou peu du soutien et d'investissement de la part des pouvoirs publics pour les mettre en œuvre.

Pour éviter des effets de substitution entre les chômeurs et avec les salariés en emploi, il y a nécessité de prendre en compte toutes les situations des demandeurs d'emplois comme celle des jeunes diplômés, déjà formés, qui ne trouvent pas de poste correspondant à leur niveau de qualification ou encore celle des seniors, pour lesquels le chômage a le plus progressé (+ 12% en un an). L'explosion de la rupture conventionnelle qui frappe les seniors masque de fait des restructurations et pèse fortement sur les comptes de l'assurance chômage. En 2012, ce coût était officiellement évalué à 4,4 milliards d'euros. Il y a donc nécessité de revoir ce dispositif en lien avec la prise en compte de la pénibilité, du temps de travail, de l'accès à la retraite.

La CGT a également mis en avant la responsabilité des entreprises pour ce qui est des salariés qui se retrouvent au chômage et qui n'ont jamais reçu de formation. Elles doivent assumer cette responsabilité et la prendre en charge.

S'agissant du financement du plan de formation, outre l'imprécision quant aux contributeurs, sachant que le coût d'une formation de base est de 2600 euros pour un salarié, nous ne pouvons être qu'interrogatif sur le niveau de financement projeté par l'Etat et la finalité réelle du dispositif.

Nous sommes en accord avec l'implication de l'AFPA, un opérateur public dont les compétences sont largement reconnues en matière de formation.

Pour la CGT, développer l'apprentissage passe par la reconnaissance des qualifications des apprentis au moyen de grilles de salaires et par le paiement et la comptabilisation des cotisations sociales.

Il y a également besoin de remédier à l'insuffisance du taux d'insertion. 7 apprentis sur 10 n'ont pas d'emplois à l'issue de leur apprentissage. Cela rend indispensable la mutualisation des moyens dans les entreprises. Le retour vers l'impôt des sociétés qui y échappent est une première étape. Les grandes entreprises du CAC 40 plutôt que de verser des dividendes aux actionnaires, dont les montants ont atteint des sommets en 2015, devraient être sollicitées pour permettre l'embauche d'apprentis par les TPE et PME. Nous proposons de travailler à l'insertion des apprentis dans l'emploi dans le cadre d'une chaîne de valeur d'une filière. De même, il convient de créer des centres d'apprentissage - alors qu'on les a fermés - à partir de filières aussi bien dans l'industrie que dans les services. La CGT a pris l'exemple de la création d'une école des métiers de la mer dans les Bouches du Rhône qui va voir le jour ; projet que nous avons impulsé et soutenu. Ces propositions permettraient la transmission des compétences et savoir-faire.

Les besoins de formation doivent se décliner dans un plan pluriannuel prenant en compte aussi bien les salariés en emploi et hors emploi.

Montreuil le 13 janvier 2016.

*